



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/47/205
7 mai 1992

FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/FRANCAIS

Quarante-septième session
Point 69 de la liste préliminaire*

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LE
RENFORCEMENT DE LA SECURITE INTERNATIONALE

Lettre datée du 6 mai 1992, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent du Portugal
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte, en anglais et français, d'une déclaration de la Communauté européenne et de ses Etats membres sur la mort d'un membre de la mission d'observation en Bosnie-Herzégovine, publiée à Lisbonne et à Bruxelles le 4 mai 1992 (voir l'annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 69 de la liste préliminaire.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Portugal
auprès de l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) Fernando REINO

* A/47/50.

ANNEXE

Déclaration publiée à Bruxelles et à Lisbonne le 4 mai 1992 par
la Communauté économique européenne sur la mort d'un membre de
la mission d'observation en Bosnie-Herzégovine

La Communauté et ses Etats membres ont appris avec consternation et indignation l'incident tragique impliquant la mission d'observation de la Communauté européenne et qui a coûté la vie à un observateur de nationalité belge, dans la République de Bosnie-Herzégovine.

La Communauté et ses Etats membres souhaitent exprimer leurs condoléances les plus profondes aux parents et alliés de l'observateur décédé qui effectuait, sans armes, une mission pacifique et humanitaire. Ils rendent également hommage au courage et à la dévotion de tous les membres de la mission d'observation dans la tâche méritoire qui consiste à encourager et à soutenir des solutions pacifiques entre les parties au conflit dans la crise yougoslave.

La Communauté et ses Etats membres ont déjà adressé une protestation véhémement aux autorités de Belgrade au sujet de l'action de l'armée nationale yougoslave (JNA) qui a été à l'origine de la mort de l'observateur de la mission d'observation de la Communauté européenne et s'attendent à ce que soit ordonnée sans tarder une enquête et que soient punis tous ceux qui portent la responsabilité de l'incident en question.

La Communauté et ses Etats membres réitèrent leur préoccupation concernant la sécurité des observateurs de la Communauté européenne et exigent que des mesures appropriées pour assurer leur protection soient prises immédiatement.
